

Conseil d'administration du 10 décembre 2021

GOUVERNANCE

1. Approbation procès-verbal du Conseil d'administration du 19 octobre 2021 (Délibération n°2021-17)
2. Modification des statuts (Délibération n°2021-18)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, BUDGET ET FONCTIONNEMENT

Finances :

3. Approbation de la reprise de provisions pour risque lié au redressement fiscal de TVA (Délibération n°2021-19)
4. Approbation de la modification du régime des provisions pour risques et charges (Délibération n°2021-20)
5. Approbation de la décision modificative n°02 (Délibération n°2021-21)
6. Approbation du budget primitif 2022 (Délibération n°2021-22)
7. Approbation des suites à donner aux audits des régies (Délibération n°2021-23)

Ressources humaines :

8. Approbation de la nouvelle grille salariale (Délibération n°2021-24)
9. Présentation du schéma d'organisation du CENTQUATRE-PARIS
10. Information Négociation Annuelle Obligatoire
11. Information sur les élections du Comité social & économique
12. Présentation du plan de développement des compétences 2021

Commande publique :

13. Approbation de la nouvelle nomenclature d'achat (Délibération n°2021-25)

Occupations domaniales :

14. Présentation du bilan des commerces 2020-2021

VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

15. Présentation de l'actualité du CENTQUATRE-PARIS

CENT QUATRE #104 PARIS

DÉLIBÉRATION N°2021-17 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du procès-verbal du 19 octobre 2021

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n°2020-18 du 13 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du conseil d'Administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la séance du Conseil d'administration qui s'est tenu le 19 octobre au CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE le procès-verbal du 19 octobre 2021 joint en annexe.

16 Administrateurs présents ou représentés.
16 Voix pour Contre Abstentions

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND



CENT QUATRE #104 PARIS

DÉLIBÉRATION N°2021-18 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation des nouveaux statuts du CENTQUATRE-PARIS

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R. 1431-2 ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris des 7 et 8 juillet 2008 autorisant la création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle à caractère industriel et commercial entre la commune de Paris et le département de Paris pour la gestion du service public culturel constitué par l'équipement sis 104, rue d'Aubervilliers et 5, rue Curial (19^e) et approuvant ses statuts ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE au 104, rue d'Aubervilliers et 5, rue Curial à Paris 19^{ème} ;

Vu la délibération 201-16 du 16 octobre 2019 approuvant l'adhésion de la Commune de Pantin comme membre contributaire à l'établissement public de coopération culturelle le CENTQUATRE et approuvant ses nouveaux statuts ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2019 DAC 18 de la séance du 12 au 15 novembre 2019 approuvant l'adhésion de la Commune de Pantin et approuvant les nouveaux statuts du CENTQUATRE-PARIS.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Pantin du 13 novembre 2019 approuvant son adhésion au CENTQUATRE-PARIS et les nouveaux statuts de l'établissement ;

Vu l'arrêté préfectoral de modification des statuts publié le 26 décembre 2019 au Recueil des actes administration 75-2019-442 ;

Vu les statuts de l'établissement notamment l'article 3 ;

Vote à l'unanimité des membres du Conseil d'administration ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE la modification de l'article 3 « missions » des statuts, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : AUTORISE le directeur du CENTQUATRE-PARIS à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, aux fins de permettre l'entrée en vigueur des statuts modifiés.

16 Administrateurs présents ou représentés.

16 Voix pour

1 Contre

1 Abstentions.

La délibération est adoptée

La Présidente du conseil d'Administration

Carine Rolland



CENT QUATRE #104 PARIS

DÉLIBÉRATION N°2021-19 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la reprise de la provision pour risque lié au redressement fiscal de TVA

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L1431-7, L 1612-11, R2321-2, R2321-3;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS

Vu la délibération n°2017-12 adoptant la provision pour risque de redressement fiscal du 28 septembre 2017 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE la reprise de la provision pour risque de redressement fiscal d'un montant de 552 000 €.

*16 Administrateurs présents ou représentés.
16 Voix pour / Contre / Abstentions.*

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND


CENT QUATRE #104 PARIS

DÉLIBÉRATION N°2021-20 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la modification du régime des provisions pour risques et charges

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L1431-7, L2321-2.29°, R2321-2, R2321-3;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n°2011-09 du 25 novembre 2011 adoptant le régime de provision budgétaire ;

Vu la délibération n°2021-04 du Conseil d'administration le 9 avril 2021 portant approbation des provisions pour risques sociaux ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE la reprise des provisions passées sous le régime budgétaire par délibération n°2021-04 du 9 avril 2021 d'un montant de 73 403 €.

Article 2 : AUTORISE le changement de régime de provisions budgétaires en semi-budgétaires.

Article 3 : Approuve le passage des provisions citées à l'article 1 du présent document au titre du nouveau régime semi-budgétaire.

16 Administrateurs présents ou représentés.
16 Voix pour 1 Contre 1 Abstentions.

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND



Délibération n°2021-20 du 10 décembre 2021
Approbation De la modification du régime des provisions

CENT QUATRE #104 PARIS

DÉLIBÉRATION N°2021-21 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la décision modificative n°2021-02 en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M4

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1431-7 et L.1612 -11;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu l'instruction budgétaire M4 ; ;

Vu la délibération n°2020-27 du 09 décembre 2020 portant approbation du budget primitif 2021;

Vu la délibération n°2021-03 du 09 avril 2021 portant approbation du budget supplémentaire 2021 ;

Vu la délibération n°2021-10 du 19 octobre 2021 portant approbation de la décision modificative n°2021-01 ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

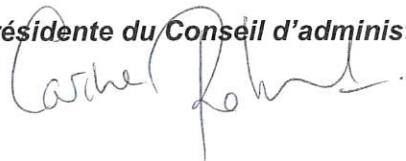
DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE la décision modificative n°2021-02 du budget de l'exercice 2021 telle que figurant en annexe de la présente délibération.

16 Administrateurs présents ou représentés.
16 Voix pour Contre Abstentions.

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration



CENT QUATRE #104 PARIS

DÉLIBÉRATION N°2021-22 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du budget primitif 2022

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1431-7, L.1612-4, L.1612-8 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

VU la délibération du Conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS n°2021-11 du 19 octobre 2021 portant approbation du rapport d'orientation budgétaire 2022 ;

VU les statuts de l'établissement public notamment l'article 15 ;

VU le règlement du Conseil d'administration notamment les articles 12 et 13 ;

Vote à la majorité des deux tiers des membres du Conseil d'administration présents et représentés ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE Le budget primitif du CENTQUATRE pour l'exercice 2022, en section de fonctionnement et d'investissement tel que figurant en annexe, établi suivant l'instruction budgétaire et comptable M4.

16 Administrateurs présents ou représentés.

16 Voix pour

0 Contre

0 Abstentions.

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND



CENT QUATRE #104 PARIS

DÉLIBÉRATION N°2021-23 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation des suites à donner aux audits de régie

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles de L.1617-1 à L1617-18 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS notamment l'article 9 ;

Vu le rapport d'audit de la régie d'avances n°2021-75-012 de la Direction régionale des Finances Publiques (DRFIP) ;

Vu le rapport d'audit de la régie d'avances et de recette n°2021-75-055 de la DRFIP ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE les actions menées par le CENTQUATRE suite aux contrôles d'audit des régies du CENTQUATRE.

16 Administrateurs présents ou représentés.
16 Voix pour 1 Contre 1 Abstentions.

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration



CENT QUATRE #104 PARIS

DÉLIBÉRATION N°2021-24 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la nouvelle grille salariale

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1431-6 II^e, R.1431-7, R.1431-13 ;

Vu le décret n°2020-1598 du 16 décembre 2020 portant relèvement du salaire minimum de croissance ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n°2015-12 du 19 novembre 2015 portant approbation de la nouvelle grille salariale ;

Vu la délibération n°2019-05 du 26 mars 2019 portant évolution du schéma d'organisation et du cadre d'emploi du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération n°2020-18 du 13 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du Conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération n°2021-05 du Conseil d'administration 9 avril 2021 portant sur la modification de la grille salariale suite à l'augmentation du salaire minimum de croissance

Vu l'arrêté du 27 septembre 2021 relatif au relèvement du salaire minimum de croissance ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE la grille salariale présentée en annexe.

Article 2 : La grille salariale s'appliquera avec effet rétroactif à compter du 1^{er} octobre 2021, soit la date d'entrée en vigueur de l'arrêté du 27 septembre 2021.

16 Administrateurs présents ou représentés.
16 Voix pour / Contre / Abstentions.

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

Délibération n°2021-24 du 10 décembre 2021
Approbation de la nouvelle grille salariale

CENT QUATRE #104 PARIS

DÉLIBÉRATION N°2021-25 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la nouvelle nomenclature d'achat

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de la commande publique notamment les articles L1210-01, L1211-1, L2111-1

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n°2009-04 du 30 mars 2009 portant approbation de la nomenclature d'achat du CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE la nouvelle nomenclature d'achat en annexe de la présente délibération.

Article 2 : AUTORISE le directeur du CENTQUATRE-PARIS à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à modifier ladite nomenclature afin de faciliter le fonctionnement de l'établissement tout en garantissant le respect des procédures de la commande publique.

16 Administrateurs présents ou représentés.
16 Voix pour / Contre / Abstentions.

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

